

Resp. client:
 N° commande:
 N° client commettant: **32879**
 Nom commettant: **ANTARGAZ BELGIUM**
 Pers. cont.:
 Tel.:
 Fax:
 GSM:
 E-mail:



OCB vzw
 Member of OCB Group

ProKo.: PB13 Type: 2
 N° rapport : **5682469**
 N° rapp. Prov.: **V5682469**
 Date: 25/11/2021

Propriétaire/locataire:

Rue du Faubourg, 27
 6741 VANCE ETALLE

Tel:
 GSM: 0494/33.82.69
 E-mail:

Département: REC

RAPPORT DE L'EXAMEN D'UN DEPOT EN RESERVOIRS FIXES DES GAZ PETROLE LIQUEFIES
 (exécuté sous l'accréditation BELAC INSP-205 suivant procédure QPRO/REC/001, §7.3)
 Réglementation - Wallonie: A.G.W. 07/07/2005

REFERENCE JJ3484

N° Client 1 401660000

Utilisateur:

Date du contrôle: 21/10/2021

Contrôleur: STOUSE SEBASTIEN

N° réservoir: JJ3484

Lieu du contrôle:

Périodicité: 60 mois

Propr./locat.: Locataire

RUE DU FAUBOURG 29 VANCE / ETALLE 6741

Suivant contrôle avant: 31/10/2026

DONNEES GENERALES DU DEPOT, RESERVOIR ET SES ACCESSOIRES				
RESERVOIR (contenu : 10 %)	Constructeur	R_Numéro	Capacité	E / CE - Date
	LA BRUG. & NIVELLES	JJ3484	1000 L.	05/11/1973
	N° Certificat	Date	Par / CE-n°	RI-date
	11857S73	17/12/1973	APRAGAZ	
SOUPE DE SURETE :	Nombre Marque/type	CPS	Date - validité	
	1 SRG 4/4" NPT	Oui	2018.04 - 10 ans	
ATTTESTATION TUYAUT :	Délivrée par	C. Postal	Commune	Date
- Tuyauteries extérieur:	LEBRUN			21/03/1979
- Tuyauteries intérieur:				
- Vérificateur:	OCB	2550	KONTICH	17/11/2021
AUTORISATION :	Classe Date	Durée/validité	Capacité autorisée	Capacité totale
	3 17/06/2010	ANS / 16/06/2020	1000 L.	1000 L.
EPREUVES / MESURES				
TEST ETANCHEITE :	Effectué par	Date	N° rapport	Resultat
- Tuyauteries extérieur:	OCB	17/11/2021	5679593	en ordre
- Tuyauteries intérieur:	OCB	17/11/2021	5679593	en ordre
RACCORD. COMPTEUR:	Marque	Numéro	Index	Etanchéité
(du reservoir jusqu'au robinet du compteur)	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
PROTECTION CATHODIQUE:	<input type="checkbox"/> réservoir souterrain <input type="checkbox"/> présent U ₁ = mV U ₂ = mV I = A R = Ω			

NOTES

(à l'exception dans la Région de Bruxelles-Capitale) On ne peut exploiter un établissement de troisième classe ne qu'après avoir fait une déclaration au préalable à la Commune.

CONSTATATIONS : REMARQUE (X) / INFRACTION (X X)

- (001) La déclaration/l'autorisation d'exploitation est venue à échéance: solliciter une nouvelle auprès de l'administration compétente.
- (421) Il n'a pas été possible de vérifier la présence d'une prise de terre.
- (117) Placer un té bouchonné sur la tuyauterie au niveau de la citerne
- Une distance libre de 1 mètre autour du réservoir doit exister en permanence. (100+)

CONCLUSION

Le dépôt (réservoir + tuyauteries) répond aux prescriptions réglementaires.

Le réservoir répond aux prescriptions réglementaires.

Prochain examen avant la date mentionnée ci-dessus.

Il y a lieu quand même de remédier dans le plus bref délai aux éventuelles remarques mentionnées.

Le Directeur Technique

Ir. G. Croes

